

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
	02.09.2014	13:43		DDTE	
Annule et remplace					

Auteur(s): Groupe PVS	Lié à:
Titre: Amendement au projet de loi portant modification de la loi sur la promotion de l'agriculture (LPAgr)	ad 14.004
Contenu:	
<p>Article 56, lettre c (nouveau)</p> <p><u>Une contribution annuelle obligatoire, dont le montant est fixé par le Conseil d'Etat, mais qui ne peut pas dépasser 2 francs par hectare de surface agricole utile et est perçue auprès des exploitants agricoles par l'Etat sur les décomptes de paiements directs. Les surfaces concernées par la lettre a sont exonérées.</u></p>	
Motivation (facultatif):	

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Doris Angst (En remplacement de Daniel Ziegler)	
Autres signataires (nom, prénom)	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER